

DÉCISION DG n°2016-20 du **29 JAN. 2016**

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Stratégie d'évaluation de la biocompatibilité des prothèses mammaires implantables» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-12 du 15 janvier 2016 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Stratégie d'évaluation de la biocompatibilité des prothèses mammaires implantables » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Stratégie d'évaluation de la biocompatibilité des prothèses mammaires implantables» pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

Mme AMEEDÉ (Joëlle)  
M. CUQ (Pierre)  
M. GANACHAUD (Fabrice)  
M. PERDIZ (Daniel)  
Mme VAYSSADE (Muriel)

**Article 2** : La Directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **29 JAN. 2016**  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général